

COVID 19 - COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a décidé en date du 16 mars les mesures suivantes.

1. Dès le mardi 17 mars, **l'accueil** à la réception de la Mairie est disponible uniquement **sur rendez-vous** (022 850 93 93), du lundi au vendredi de 8h à 12h.
2. Dès ce jour, lundi 16 mars, **les locaux communaux ne sont plus accessibles au public** et toute activité y est suspendue. Sont concernés :
 - les écoles et leurs annexes, y compris les préaux
 - la salle communale
 - toute salle de réunion
 - les infrastructures sportives.

Les locaux destinés au service d'accueil minimum des enfants décidé par le DIP sont accessibles selon les dispositions cantonales.

3. Les réservations de salles sont suspendues jusqu'à nouvel avis.
4. Le service minimum d'accueil à **l'école primaire** est mis en place selon les directives cantonales ; les enfants qui en bénéficient peuvent accéder à **l'accueil parascolaire** et à la **restauration scolaire**.
5. La Fondation pour la Petite Enfance et le groupement AFJ Rhône-Sud assurent également un service d'accueil minimum pour la **Petite Enfance** selon les critères définis par les dispositions cantonales. Les familles ont reçu une information spécifique.

Ces décisions manifestent la volonté de contribuer à endiguer la propagation de la pandémie et nous comptons sur votre participation.

Nous vous rappelons la nécessité de suivre strictement les recommandations sanitaires.

Pour plus d'informations sur les précautions à prendre et l'évolution de la situation, veuillez vous référer aux sites suivants:

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html>

<https://www.ge.ch/nouveau-coronavirus-covid-19-ex-2019-ncov>

<https://www.ge.ch/document/covid-19-informations-du-dip>